

# Etablissement cantonal de promotion foncière

Rapport annuel

1<sup>er</sup> janvier 2023 – 31 décembre 2023

## **1. Avant-propos**

### **1.1. Le message d'Olivier Curty, Président du Conseil d'administration**

La fin de l'année 2023 correspond à la fin du premier mandat de prestations donné à l'Etablissement cantonal de promotion foncière (ECPF) par le Conseil d'Etat. Ce premier mandat était volontairement d'une durée courte – un peu plus de trois ans – pour permettre au Gouvernement de l'adapter en cas de nécessité. Lorsque le Conseil d'Etat et le Grand Conseil se sont lancés dans l'aventure d'un établissement pour concrétiser leur volonté de politique foncière active, personne n'aurait osé imaginer le chemin qui a été accompli pendant ces 39 mois d'activité.

Les choses sont allées vite – très vite, même. Les défis sont importants, portés par de grands projets, comme la vente, par l'Etat de Fribourg, d'une parcelle du site AgriCo à l'entreprise Micarna, ou le contrat de location signé avec Rolex sur le site de La Maillarde. L'ECPF ne s'est pas laissé impressionner et a affronté ces défis en cherchant des solutions innovantes et ambitieuses pour y répondre. Ces solutions ont bousculé certaines habitudes, en ont surpris plus d'un et ont amené nos différents partenaires, qu'ils soient publics ou privés, à nous faire confiance et à croire que le canton de Fribourg peut faire figure de pionnier.

Cette confiance, nous devons continuer de la mériter dans les années qui viennent. Les projecteurs se focaliseront encore ces prochains mois principalement sur le site AgriCo, avec le développement de projets représentant des investissements de plus de 120 millions de francs, afin de créer de nouveaux emplois dans la Broye. Les autres régions ne sont toutefois pas oubliées. Des opportunités se feront jour ailleurs dans le canton et l'ECPF entend bien tout mettre en œuvre pour les saisir.

### **1.2. Le message de Giancarlo Perotto, Directeur de l'ECPF jusqu'au 30 juin, et Corinne Rebetez, Directrice ad interim depuis le 1<sup>er</sup> juillet**

L'année 2023 marque un tournant pour l'Etablissement cantonal de promotion foncière, tant au niveau organisationnel que dans le développement des sites proprement dit. Elle sera celle du changement, avec le départ du Directeur qui a porté l'ECPF sur les fonts baptismaux et la mise en place d'une Direction ad interim. Trois ans après la création de l'Etablissement, ce moment de transition a pu être géré dans la continuité, tout en conservant la rigueur qui avait prévalu jusque-là dans la gestion de l'Etablissement. Ces changements ont démontré notre capacité à nous adapter et à évoluer pour continuer à répondre aux attentes de nos partenaires.

Cette année correspond également à la fin du premier mandat de prestations, un mandat qui a été assumé et pleinement rempli. La grande majorité des objectifs fixés par le Conseil d'Etat ont été atteints, même si l'ECPF doit encore trouver ses marques en tant qu'Etablissement autonome et sa place dans le paysage fribourgeois, à mi-chemin entre le public et le privé.

L'année 2023 a été marquée par des développements majeurs sur deux de nos sites industriels, AgriCo et La Maillarde. Le lancement des travaux de planification des différentes infrastructures essentielles à Saint-Aubin, telles que la future STEP industrielle, qui deviendra d'ici quelques temps régionale. Ces travaux s'effectuent en étroite collaboration avec les communes concernées, des partenaires à qui nous souhaitons ici adresser nos plus vifs remerciements pour

leur engagement, leur soutien et leur confiance. Tous ces projets renforcent notre engagement envers le développement durable et notre responsabilité sociale.

Le site de La Maillarde a connu une expansion exceptionnelle, grâce à la signature d'un contrat de location avec la prestigieuse entreprise Rolex. Cette collaboration souligne la confiance que des acteurs économiques majeurs placent en notre Etablissement et renforce notre position en tant qu'acteur clé dans la promotion économique de nos districts.

Ce rapport offre une vision détaillée de nos activités, de nos réalisations et des perspectives pour l'avenir. Il témoigne d'un engagement continu de toute notre équipe envers l'excellence, l'innovation et la croissance durable.

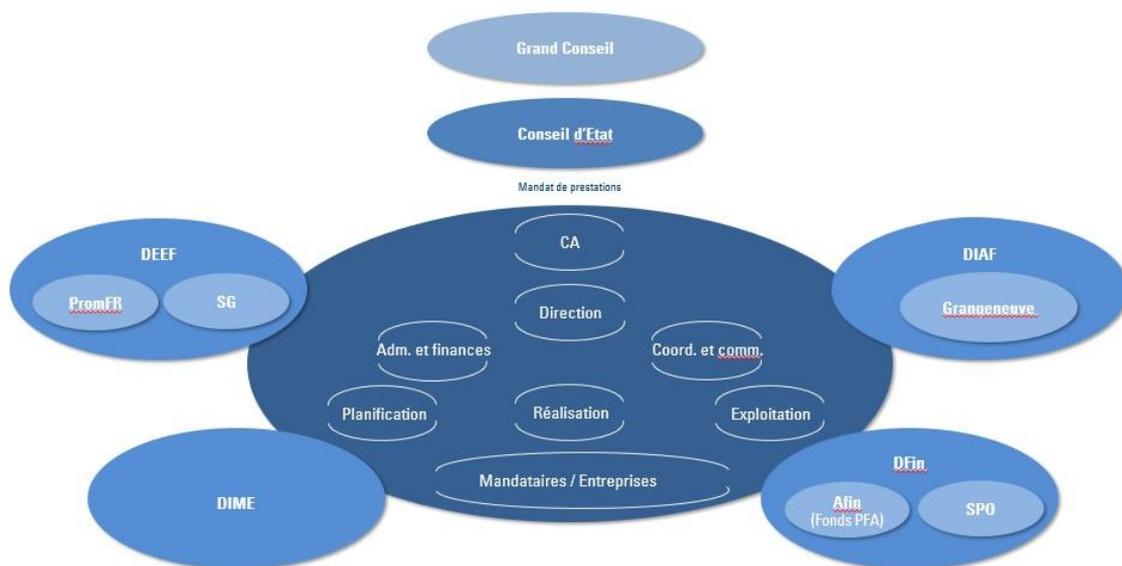
## 2. L'ECPF

### 2.1. Portrait

L'Etablissement cantonal de promotion foncière (ECPF) a été institué par la loi sur la promotion foncière active (LPFA), adoptée par le Grand Conseil fribourgeois le 18 octobre 2019. La LPFA confie à l'ECPF la mise en œuvre de la politique foncière active de l'Etat, à savoir l'exploitation d'immeubles destinés à des activités de promotion économique, la valorisation des sites et leur mise à disposition des acteurs économiques, ainsi que le soutien à ses objectifs en matière d'aménagement du territoire.

La LPFA a également créé le Fonds pour la politique foncière active (Fonds PFA), doté à l'origine de 100 millions de francs et mis à disposition de l'ECPF pour remplir ses missions. Le Fonds PFA a permis à l'Etat d'acquérir, en 2016 et 2017, les sites d'AgriCo, à Saint-Aubin et Pré-aux-Moines, à Marly, ainsi que le site de La Maillarde, à Romont.

L'ECPF a débuté ses activités le 1<sup>er</sup> octobre 2020, en tant qu'Etablissement autonome de droit public, et est inscrit depuis le 27 avril 2021 au Registre du commerce. Il agit sur mandat du Conseil d'Etat (arts 7 et 21 LPFA).



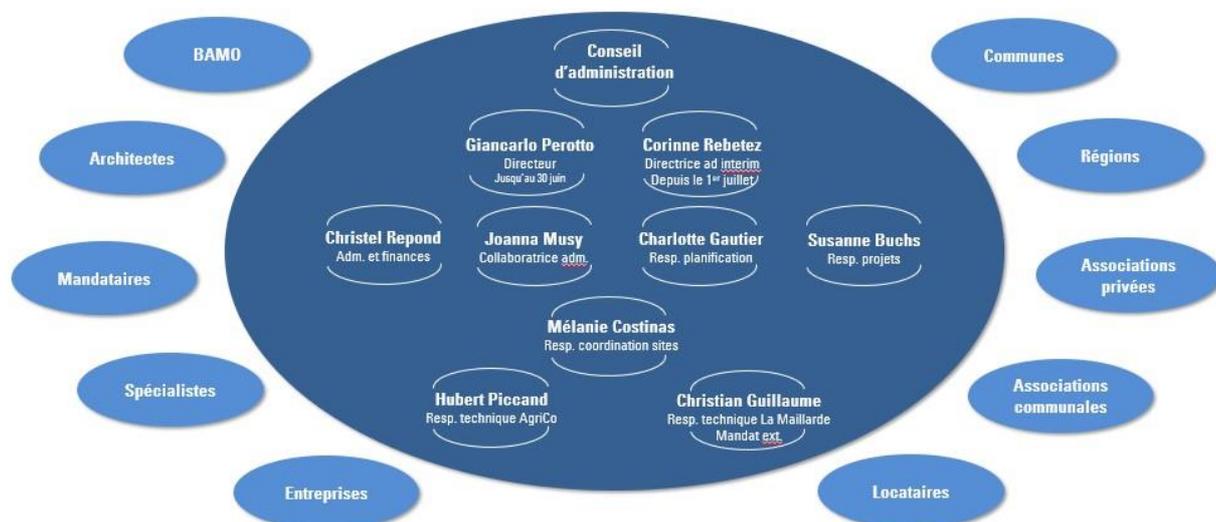
## 2.2. Organisation

L'ECPF est géré par un Conseil d'administration, qui répond directement au Conseil d'Etat des activités de l'ECPF et agit sur mandat du Gouvernement. Il est composé de cinq membres :

- Olivier Curty (président), Conseiller d'Etat, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle ;
- Pierre Mauron (vice-président), Député ;
- Stéphane Peiry, Député ;
- Marc-André Berclaz, HEC Lausanne ;
- Lorenz Held, architecte EPFZ, EMBA St-Gall, architecte cantonal bernois.

Le Conseiller d'Etat en charge de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle préside *de lege* le Conseil d'administration. Le Grand Conseil élit deux député-e-s ainsi que deux expert-e-s externes, proposé-e-s par le Conseil d'Etat.

L'ECPF est rattaché administrativement à la Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle (DEEF). Il est régi par un règlement d'organisation interne, validé par le Conseil d'Etat le 31 août 2021. Giancarlo Perotto, architecte diplômé et gestionnaire d'entreprise EPFZ, en a été le Directeur de sa création jusqu'au 30 juin 2023. Corinne Rebetez, spécialiste en communication et responsable coordination et communication de l'ECPF, assure la Direction ad interim depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2023. L'ECPF compte à fin 2023 sept collaboratrices et collaborateurs.

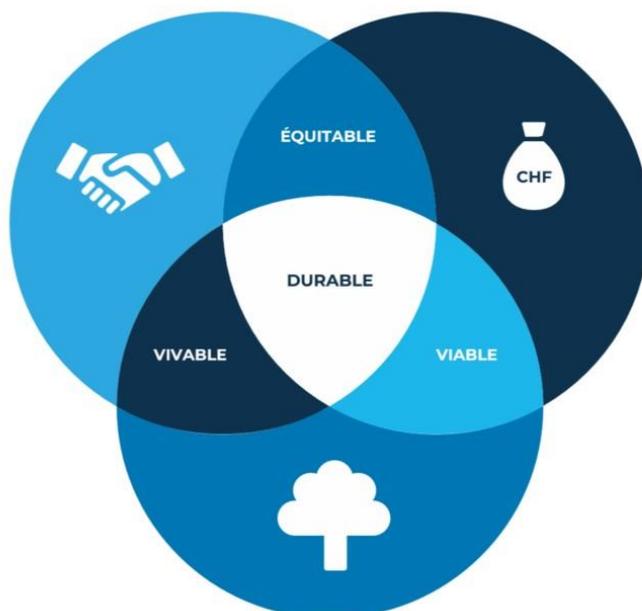


L'ECPF profite de l'excellente collaboration avec ses partenaires cantonaux, régionaux et communaux, dont notamment :

- la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME), en particulier le Service des constructions et de l'aménagement (SeCA), le Service des ponts et chaussées (SPC), le Service de la mobilité (SMo) et le Service de l'environnement (SEn) ;
- la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF), en particulier Grangeneuve et le Service des forêts et de la nature (SFN) ;
- la Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle, en particulier le Secrétariat général, le Service de l'énergie (SdE) et le Service de la promotion économique (PromFR) ;
- le Service des biens culturels ;
- les communes de St-Aubin, Romont et Marly ;
- les différentes associations régionales, en particulier la Communauté régionale de la Broye (COREB).

### 2.3. Vision et stratégie de développement – plus qu'un site industriel

La mission première de l'ECPF est de créer des emplois dans le canton de Fribourg, en offrant aux entreprises des terrains équipés, fonctionnels, prêts à les accueillir et qui remplissent les exigences du canton en matière de développement durable. La stratégie de l'ECPF, validée par le Conseil d'Etat, vise à développer des secteurs qui sont plus que de simples sites industriels et qui s'appuient sur les trois piliers du développement durable (économie – environnement – société).



L'ECPF entend également rester gestionnaire des secteurs, non pas uniquement dans la phase de développement, mais également dans la phase d'exploitation, afin de garantir la pérennité des options choisies.

### 3. Année 2023

À Saint-Aubin, la planification des travaux encore nécessaires à la viabilisation du site AgriCo a été lancée début octobre. Le dépôt des demandes de construire de la STEP industrielle, des infrastructures d'eau potable et de la plateforme de mobilités est prévu pour début juillet 2024. Ce calendrier ambitieux est dicté par la signature du contrat de vente, le 5 octobre entre l'Etat de Fribourg et Micarna, d'une parcelle du site AgriCo. Le site AgriCo est certes en zone d'activités depuis 1967, en revanche les infrastructures, notamment en matière d'apport en eau potable et d'évacuation des eaux usées, ne sont à l'heure actuelle pas suffisantes pour un site de cette importance.

L'année 2023 a été particulièrement marquée par la signature du contrat de location de l'entreprise Rolex, sur le site de La Maillarde. Rolex installera dès début 2025 à Romont une unité de production, dans l'attente de la réalisation de son usine prévue à Bulle. Deux halles ont été louées à l'entreprise horlogère, qui procèdera elle-même, durant l'année 2024, aux travaux d'aménagements intérieurs.

#### 3.1. L'année en bref

Les chiffres-clefs :

- 12,5 millions de francs investis (2022 : 9,42),
- 2,8 millions de francs de frais de fonctionnement (2022 : 2,83),
- 1,24 million de francs de rentrées locatives (2022 : 1,28),
- 3 sites à gérer,
- 200 emplois créés à AgriCo et La Maillarde depuis la création de l'ECPF,
- 7 collaborateurs/trices
- 6 projets en cours de planification, regroupant 11 bureaux mandataires et 6 bureaux d'appui au maître d'ouvrage
- 7 projets en cours de réalisation.

### 3.2. Conseil d'administration

Le Conseil d'administration s'est réuni neuf fois en 2023 ; trois séances ont été consacrées au recrutement d'un-e nouveau/elle Directeur/trice. Le Conseil d'administration a pris connaissance et validé notamment les objets suivants :

- création d'un nouveau poste de collaboratrice administrative ;
- contrat de contracting avec Groupe E pour le site AgriCo ;
- crédits d'investissement de 1'480'000 francs pour l'aménagement intérieur des surfaces de production de l'entreprise Amarella sur le site AgriCo, à Saint-Aubin ;
- crédit d'investissement de 250'000 francs pour des aménagements intérieurs de bureaux dans le bâtiment 1710, sur le site AgriCo, à Saint-Aubin ;
- crédit de 85'000 francs pour la participation de l'ECPF à la planification du carrefour des Vernettes, à Saint-Aubin ;
- crédit d'honoraires de planification de 285'500 francs pour l'accompagnement de l'appel d'offres pour le remplacement du bâtiment 1740, sur le site AgriCo, à Saint-Aubin ;
- crédit d'investissement de 300'000 francs pour l'achat d'une cantine provisoire en faveur des collaborateurs et collaboratrices du site AgriCo, à Saint-Aubin, puis pour les ouvriers des différents chantiers du site à partir de fin 2025 ;
- crédits d'honoraires de planification de 2'198'986 francs pour les sites AgriCo, à Saint-Aubin, et La Maillarde, à Romont ;
- crédit d'investissement de 227'010 francs pour la mise en place d'un système de gestion du parking sur le site de La Maillarde, à Romont ;
- contrat de location de l'entreprise Rolex, sur le site de La Maillarde, à Romont.

Le Conseil d'administration est régulièrement informé par la Direction sur la marche de l'Etablissement. La rétribution du Conseil d'administration pour l'année 2023 s'est élevée à 54'000- francs.

### 3.3. ECPF

*Facilitateur pour le développement et la valorisation des sites et des zones d'activités dans le canton de Fribourg.*

#### 3.3.1. Développement des structures de l'ECPF

Le développement des structures de l'ECPF s'est affiné en 2023. Un système de contrôle interne (SCI), portant sur la gestion et le suivi des projets aux niveaux financier et administratif, a été mis en place. L'équipe a été renforcée avec l'engagement, le 1<sup>er</sup> août, d'une collaboratrice administrative.

### 3.3.2. Finances

Au niveau financier, le budget 2023 a été respecté, tant pour le fonctionnement que pour les investissements. Le plan financier mis à jour à la fin de l'année prévoit une autonomie financière de l'Etablissement à fin 2025, soit une année plus vite qu'initialement prévu, principalement en raison de l'arrivée de Rolex sur le site de La Maillarde, à Romont.

### 3.3.3. Collaboration avec les autres services de l'Etat

L'ECPF a réussi à se positionner, depuis sa création, comme partenaire privilégié des différents services de l'Etat. La collaboration est particulièrement étroite avec la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME), dans le cadre du développement du site AgriCo, à Saint-Aubin. Le Service des constructions et de l'aménagement (SeCA), le Service des ponts et chaussées (SPC), le Service de la mobilité SMO) et le Service de l'environnement (SEn) ont été intégrés dans les différents groupes de travail s'occupant des projets d'infrastructures (STEP, plateforme de mobilités, aménagements routiers hors site, etc).

La Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts est un autre partenaire important de l'ECPF, qui collabore notamment avec Grangeneuve et le Service des forêts, dans le cadre du développement du site de Saint-Aubin.

### 3.3.4. Positionnement de l'ECPF dans l'aménagement régional des zones d'activités

L'ECPF a pris position sur plusieurs objets en 2023 :

- Question 2023-GC-130 Caractère évolutif du territoire d'urbanisation défini dans les PDR
- Question 2023-GC-132 Quelles solutions pour permettre aux régions et aux communes de continuer leur travail de planification des zones d'activités ?
- Examen préalable canton du plan directeur régional de la Glâne
- Examen final du plan directeur régional de la Gruyère
- Examen préalable complémentaire du plan directeur régional de la Sarine
- Examen final cantonal du plan directeur régional de la Veveyse

L'ECPF a également été intégré dans le Collège d'experts du MEP Pôle Santé et Activité, en tant que membre suppléant professionnel lié au Maître de l'ouvrage.

### 3.4. AgriCo, St-Aubin

*un site industriel pionnier, sans trafic motorisé en son centre, le **campus Agroalimentaire & Biomasse leader en Suisse**, utilisant les **synergies** dans le respect de la **richesse patrimoniale et naturelle** du lieu*

Le site AgriCo, à Saint-Aubin, a été racheté par l'Etat de Fribourg en 2017, suite à la cessation des activités sur le lieu. Avec ses 27,7 hectares de zones d'activités, comprenant une grande partie de bâtiments protégés et entourés de près de 100 hectares de zone agricole, il a été choisi pour devenir le campus de référence en matière d'agroalimentaire et de biomasse en Suisse, en étroite partenariat avec Grangeneuve.

Le développement du site prévoit un site industriel sans circulation motorisée en son centre, avec un stationnement centralisé dans une plateforme de mobilités commune à toutes les entreprises, conçue comme porte d'entrée principale pour le trafic motorisé, les transports publics, les livraisons et la mobilité douce. La stratégie élaborée par l'ECPF et adoptée par le Conseil d'Etat table sur la mise en place d'une économie circulaire et d'infrastructures mutualisées, afin de créer un maximum de synergies. Cette stratégie se décline notamment avec différentes infrastructures communes pour l'ensemble des entreprises et gérées par l'ECPF, à l'instar de la STEP industrielle qui deviendra, à terme, une STEP régionale, et un approvisionnement en eau potable qui permettra de connecter les deux réseaux de la Broye afin d'offrir à l'ensemble de la région un réseau sûr et continu. L'ECPF travaille sur la planification d'infrastructures nécessaires au site, mais également utiles pour l'ensemble de la région.

En 2023, le site AgriCo a accueilli six nouveaux locataires. Aujourd'hui, une trentaine d'entreprises sont présentes à Saint-Aubin, pour une soixantaine d'emplois. 39 millions de francs ont été investis sur le site depuis 2017, dont 10,5 millions en 2023.

#### 3.4.1. Travaux de viabilisation du site AgriCo

L'Etat de Fribourg et l'entreprise Micarna ont signé, le 5 octobre, un contrat de vente conditionnel d'une parcelle du site, sur laquelle sera construit le nouvel atelier de transformation de volailles (ATV) de Micarna. L'entreprise, même si elle est propriétaire de la parcelle, est intégrée dans la stratégie du site AgriCo et devra respecter les normes établies, que ce soit au niveau des contraintes en matière de mobilité, de production et consommation d'énergie ou encore de concepts architecturaux.

Avec la signature de ce contrat, le Conseil d'Etat a également validé le concept de préfinancement, par l'ECPF, des différents travaux de planification et de réalisation des infrastructures nécessaires pour garantir la viabilisation du site AgriCo : la STEP industrielle et future STEP régionale, l'approvisionnement en eau potable, la plateforme de mobilités, le réseau d'accès au site et les aménagements extérieurs. La réalisation de ces infrastructures est indispensable pour garantir le développement du site AgriCo, classé en zone d'activités depuis 1967. Micarna est la première entreprise d'envergure à s'installer à Saint-Aubin, c'est donc avec elle que le calendrier de mise en œuvre est coordonné. Les travaux de planification ont débuté le 6 octobre 2023, avec l'objectif de déposer les différentes demandes de permis de construire 9 mois plus tard, soit le 5 juillet 2024. Le projet de l'entreprise Micarna donne un

coup d'accélérateur au développement du site AgriCo et pose de grands défis ; il amène en parallèle beaucoup d'opportunités, avec un grand potentiel de synergies en matière d'équipements et d'infrastructures.

Dans cette optique, ce ne sont pas moins de 13 groupes de travail, gérés et dirigés par l'ECPF, qui ont été institués pour gérer le développement d'AgriCo :

- un Comité de coordination, chargé de garantir la collaboration et la coordination de l'ensemble des projets et des partenaires ;
- 6 comités de pilotage et 6 comités de projets ;
- un Guichet de la mobilité ;
- une plateforme d'échange des communes riveraines ;
- un groupe de travail pour la réalisation des mesures d'aménagements routiers hors site ;
- un groupe de travail pour la mise en place de mesures en faveur de la nature et du paysage.

### 3.4.2. Permis d'équipement de détail (PED) général

Le PED général sert de cadre et ancrage pour les futurs projets de constructions, qui seront accompagnés de leur PED localisés. Il fixe les principes ainsi que le dimensionnement des équipements de base et de détail nécessaires pour toutes les constructions du site en se concentrant notamment sur les questions de voies de circulation, d'accès, de transports, de collecte des déchets, de réseaux d'énergie et de télécommunication, les principes des aménagements extérieurs et paysagers, etc.

Le PED général avait été mis à l'enquête publique le 5 novembre 2021. La procédure avait été suspendue dans l'attente de l'entrée en force du PAC AgriCo puis réactivée en septembre 2022 ; il a fait l'objet d'une opposition ; le permis de construire a été octroyé et l'opposition rejetée en août 2023. Le permis de construire a fait l'objet d'un recours au Tribunal cantonal, qui est à l'heure actuelle en cours de traitement. Une décision est attendue pour début 2024.

### 3.4.3. STEP AgriCo

L'ECPF prévoit la création d'une STEP industrielle pour l'ensemble du site, afin de remplir son objectif de rationaliser et mutualiser les coûts et les infrastructures. Cette STEP permettra non seulement le pré-traitement et traitement final des eaux usées, mais également la production d'énergie et de biogaz qui pourra être réutilisé par les entreprises du site. La STEP AgriCo sera ensuite être développée et agrandie en STEP régionale par l'association de communes afin d'offrir aux communes une infrastructure adaptée aux nouvelles normes et exigences légales. Dans ses réflexions, l'ECPF intègre également le principe d'une réutilisation maximale de l'eau rejetée par la STEP, par exemple au profit de l'irrigation des surfaces agricoles.

Une convention de planification a été signée entre l'ECPF et les dix communes, vaudoises et fribourgeoises, concernées par le projet. L'Association pour l'épuration des eaux de la région Basse-Broye / Vully (EBBV) a été officiellement créée le 29 novembre.

### 3.4.4. Approvisionnement en eau potable

La question de l'eau potable est une question qui deviendra toujours plus importante à l'avenir pour les collectivités publiques. Dans un souci d'économie de ressources et pour contribuer à assurer à l'avenir à la population une alimentation suffisante en or bleue, l'ECPF a choisi de travailler en étroite collaboration avec les associations communales compétentes en la matière.

Le site AgriCo, une fois entièrement développé, nécessitera un apport en eau potable que le réseau de l'Association intercommunale pour l'alimentation en eau des communes vaudoises et fribourgeoises de la Broye et du Vully (ABV), compétente dans ce domaine dans la commune de Saint-Aubin, n'a pas la capacité de réaliser ni en quantité, ni en temps voulu. Une solution a été développée en partenariat avec l'Association intercommunale des eaux du Puits de la Vernaz (AIEPV), solution qui prévoit la construction d'une nouvelle conduite depuis le Puits de la Vernaz, à Payerne, jusqu'à AgriCo, et la réalisation d'un réservoir supplémentaire sur Belmont à Payerne. Une convention de planification a été signée entre l'ECPF, l'AIEPV et la commune de St-Aubin.

Dans un second temps, l'AIEPV, l'ECPF et la commune de St-Aubin réfléchissent à une interconnexion de ce réseau avec celui de l'ABV, pour garantir et assurer l'approvisionnement en eau potable de toute la région. Ce principe d'interconnexion des réseaux d'eau a également suscité l'intérêt du Consortium pour l'alimentation en eau de la Ville de Fribourg et des communes voisines (CEFREN), qui a fait part à l'ECPF de son intérêt à discuter d'une éventuelle future collaboration.

### 3.4.5. Plateforme de mobilités

Le projet, qui se base sur une infrastructure intelligente, innovante et durable, va au-delà d'un simple parking et propose un concept de reconversion des espaces. La planification a été lancée le 6 octobre et le dépôt de la demande de permis de construire est prévu pour le 5 juillet 2024. La première étape de construction prévoit 800 places de stationnement et l'aménagement du rez-de-chaussée dédié à la mobilité douce. Le PED général du site prévoit un maximum de 50% des besoins prescrits par les normes VSS, une fois le site entièrement développé selon le potentiel du PAC AgriCo.

### 3.4.6. Aménagements extérieurs et paysagers

Le lauréat du mandat d'études parallèles (MEP) consacré aux aménagements extérieurs du site AgriCo a été dévoilé le 25 janvier : le projet du consortium Studio Vulkan Landschaftsarchitektur AG – Ecotec environnement SA – mrs partner sa – TT Licht GmbH, baptisé AgriParc, propose un développement du site autour de trois secteurs : un axe naturel qui crée un corridor écologique continu entre Saint-Aubin et l'Institut équestre national d'Avenches (IENA), un axe agricole dédié à l'agroforesterie et intégrant la plateforme de mobilités à l'entrée principale, et un cœur de site à la croisée de ces deux axes, qui prend la forme d'un parc incitant aux échanges et aux activités.

### 3.4.7. Contracting énergie

Le contrat de contracting énergie a été signé avec Groupe E le 15 février. Il prévoit la production d'énergies à 100% renouvelables produites et consommées sur le site. Sobre et flexible, le concept permet de profiter au maximum des synergies entre les énergies présentes sur le site et table sur la récupération des sources d'énergies locales, qui seront gérées et utilisées sur place, par le biais d'une mise en réseau. Le contracteur – Groupe E – est chargé de la planification, de la réalisation, de l'entretien et des investissements nécessaires aux infrastructures d'énergies nécessaires.

### 3.4.8. Assainissement des bâtiments 1710 et 1720

L'assainissement des bâtiments protégés 1710 et 1720 s'est poursuivi et s'achèvera au début de l'année 2024.

La transformation du bâtiment 1710 est terminée, les derniers travaux de finalisation se dérouleront début 2024. L'entreprise Amarella a emménagé dans ses nouveaux locaux à la fin de l'année ; l'ECPF a créé dans cet espace une mezzanine de 174m<sup>2</sup>, pour un montant de 590'000 francs, qui permet de tirer parti de la hauteur du bâtiment et d'augmenter ainsi la surface locative. Le bâtiment accueille également, depuis l'été, la société GS Global, dans de nouveaux bureaux d'une surface d'environ 176 m<sup>2</sup>. Les travaux pour SQTs sont en cours de finalisation. La société, spécialiste des analyses de laboratoire, et ses 50 emplois, s'y installeront en début d'année prochaine.

Le programme du bâtiment 1720 a été adapté en début d'année. Les réflexions autour du développement d'AgriCo sont arrivées à la conclusion qu'un restaurant d'entreprises n'était pour l'instant pas la meilleure solution ; il a donc été décidé de développer une offre de restauration par étapes, en fonction des besoins. Un appel d'offres pour rechercher un partenaire / investisseur pour l'exploitation d'un restaurant de site sera lancé au début 2024.

Le renchérissement et l'évolution des prix de la construction ont fortement grevé le budget, ne permettant plus l'aménagement un restaurant de site. Les prestations ont été réduites à l'enveloppe du bâtiment, pour offrir un maximum de flexibilité pour les futurs aménagements intérieurs.

Le Conseil d'administration également décidé de renoncer à la partie dédiée aux bâtiments 1741 et 1742 dans le crédit d'engagement du 20 août 2020 en vue des investissements sur les bâtiments 1710, 1715, 1720, 1741 et 1742 du site industriel AgriCo, à Saint-Aubin. Depuis l'époque où la demande de crédit a été formulée, l'ECPF a été officiellement créé, il a élaboré une stratégie de développement de ses sites industriels et mené un mandat d'études parallèles (MEP) sur les aménagements extérieurs avec comme objectif de garantir une vision urbanistique cohérente du site. Le concept imaginé en 2020 pour les bâtiments 1741/1742 ne correspond plus à cette stratégie et n'est plus adapté à ce qui est à l'heure actuelle envisagé. La part de crédit initiale ne sera donc pas prélevée dans le Fonds PFA et un nouveau projet sera élaboré dans la dernière phase de développement du site (2032-3024).

Le crédit d'engagement de 2020 a pu donc être clôturé de la manière suivante :

Bâtiment	Crédit validé (francs) 20.08.202	Coût finaux (francs)
1710 (décompte final en cours d'élaboration)	14'870'000	17'747'363
1720 (décompte final en cours d'élaboration)	2'940'000	
1715 (décompte définitif)	730'000	792'637
1741/1742	3'220'000	--
<b>Sous-total</b>	<b>21'760'000</b>	<b>18'540'000</b>
Renonciation crédit 1741/1742	-3'220'000	--
<b>Total</b>	<b>18'540'000</b>	<b>18'540'000</b>

### 3.4.9. Bâtiment de services

L'ECPF a acquis, en 2022, une construction en bois qui s'étend sur deux étages, soit une surface de plancher de 1'800 m<sup>2</sup> pour une surface utile de 1'230 m<sup>2</sup>. L'objectif est que ce bâtiment accueille différents services à disposition des entreprises et de leurs collaborateurs/trices, ainsi que de la population. Ce concept entre dans la droite ligne de la stratégie développée par l'ECPF et validée par le Conseil d'administration ainsi que le Conseil d'Etat, et qui vise à mettre en valeur les sites industriels en renforçant l'attractivité.

La demande de permis de construire a été élaborée en 2023, puis suspendue dans l'attente d'une décision du Tribunal concernant un effet suspensif pour le PED général.

L'installation de ce bâtiment de services sur le site AgriCo est prévue dans le courant du printemps 2024, avec une occupation temporaire (bureaux pour les entreprises de construction, salles de séance, etc) pendant la phase de chantiers sur le site et une occupation définitive avec les services et de nouveaux locataires dès 2027.

### 3.4.10. Appel d'offres pour la construction d'un bâtiment modulaire 1740

Pour répondre aux demandes d'entreprises qui souhaitent s'installer sur le site AgriCo, notamment pour des espaces de petites productions, l'ECPF a opté pour le développement d'un projet de remplacement du bâtiment 1740 par une construction modulaire et flexible, d'environ 4'000 m<sup>2</sup>, qui s'intègre dans les options choisies lors du mandat d'études parallèles pour les aménagements extérieurs et paysagers et qui puisse répondre aux besoins des entreprises. L'objectif était de trouver une entreprise totale avec ingénieurs et architectes qui non seulement propose une solution pour le remplacement du bâtiment 1740, mais aussi la planification et la réalisation de bâtiments modulaires. Les entreprises intéressées à s'installer

à Saint-Aubin bénéficieront ainsi d'une solution clef en mains en fonction de leurs besoins (modules) et à coûts connus.

Cinq consortium ont participé en octobre à l'appel d'offres. Le lauréat sera connu en début 2024.

### **3.4.11. Bâtiment agricole**

Le permis de construire pour un nouveau bâtiment pour véhicules agricoles, qui permettra de libérer un secteur en zone d'activités actuellement réservé à l'exploitation agricole, a été délivré le 18 janvier. Le retour d'appel d'offres pour l'exécution des travaux étant au-dessus du crédit d'investissement prévu et validé par les autorités compétentes, des réflexions sont encore actuellement menées pour optimiser les coûts.

### **3.4.12. Plateforme d'échanges AgriCo**

La plateforme d'échanges et d'information AgriCo, mise en place dans le cadre de la démarche participative voulue par l'ECPF pour le développement de ses sites industriels et composée de représentant-e-s des communes voisines, de la COREB et des riverains, s'est réunie trois fois en 2023, le 27 janvier, le 21 juin et le 3 novembre.

### **3.4.13. Guichet de la mobilité**

Un Guichet de la mobilité a été institué dans le cadre du développement du site AgriCo. Il regroupe des représentant-e-s des communes de Saint-Aubin et Belmont-Broye, de la région, des entreprises présentes sur le site ainsi que de l'ATE et est présidé par l'ECPF. Le Guichet de la mobilité est chargé de gérer et contrôler les mesures de mobilité en phase de développement et d'exploitation du site. Il est notamment responsable de proposer une stratégie de mise en œuvre du plan de mobilité du site, d'analyser les habitudes en matière de mobilité des usagers et usagères du site, de proposer des modifications et adaptations du plan de mobilité, d'émettre des prises de position sur les plans de mobilité des entreprises et de contrôler le respect du plan de mobilité concernant les places de stationnement lors de demandes de permis de construire.

Le Guichet de la mobilité s'est réuni quatre fois en 2023, le 11 janvier, le 22 février, le 14 juin et le 5 décembre. Il a notamment mandaté une étude de faisabilité, financée par l'ECPF, sur le raccordement ferroviaire pour le transport logistique, qui sera reprise en discussion au niveau régional.

### **3.4.14. Groupe de travail pour la mise en place de mesures en faveur du paysage et de la nature**

La convention signée avec la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage (SL-FP), dans le cadre de l'approbation du PAC AgriCo, prévoyait la création d'un groupe de travail pour la mise en place de mesures en faveur du paysage et de la nature, composé de la SL-FP, du SFN, de Grangeneuve et présidé par l'ECPF. L'objectif est de créer une certaine interconnexion des éléments naturels et de paysage du site, des mesures qui seront définies en

collaboration avec le SFN et Grangeneuve. Ce groupe de travail s'est réuni deux fois en 2023, les 14 février et 14 novembre et a notamment lancé une étude, financée par l'ECPF, pour la valorisation des espaces agricoles et paysagers.

### 3.4.15. Manifestations sur le site

25 janvier	vernissage MEP II Aménagements extérieurs et paysagers
14 mars	CCI France (Chambre du commerce international)
24 avril	Mapping Agrofood Broye
5 mai	Swiss Nutrition Valley
26 mai	rencontre des entreprises de la commune de Saint-Aubin
15 juin	assemblée générale Innofood & Co
4 juillet	visite de l'entreprise Elsa
16 août	visite de l'entreprise Nestlé
29-30 septembre	Fribourg Open
3 octobre	Conférence des Préfets du canton de Fribourg
23 octobre	soirée d'information de l'entreprise Micarna
13 novembre	conférence de presse annuelle de l'ECPF

### 3.5. La Maillarde, Romont

*un quartier industriel urbain offrant une grande mixité d'utilisation et de services, dévolu à la production industrielle innovante et de haute technologie*

Le site de La Maillarde, avec sa zone industrielle d'environ 61'300 m<sup>2</sup>, a été acquis par l'Etat de Fribourg après la fermeture des activités sur le site. La Maillarde s'oriente vers une production industrielle innovante et de haute technologie.

Le site est aujourd'hui pratiquement entièrement occupé, à l'exception de la seule parcelle encore à bâtir d'environ 10'000 m<sup>2</sup>, par huit locataires et 136 places de travail. 27 millions de francs ont été investis sur le site depuis 2017, dont 3,1 millions en 2023.

#### 3.5.1. Arrivée de Rolex

L'ECPF a signé, le 26 septembre, un contrat de location pour deux halles jusqu'au 30 septembre 2029 avec Rolex. L'entreprise y créera, dès 2025 et progressivement, quelque 250 places de travail. La signature de ce contrat offre une visibilité accrue de La Maillarde et augmente l'attractivité du site. Rolex y déploiera graduellement sa production, dans l'attente de la réalisation de sa nouvelle usine prévue à Bulle.

Les travaux de préparation des halles, gérés par Rolex, ont débuté en fin d'année et se poursuivront en 2024. Les premières collaboratrices et premiers collaborateurs sont attendus début 2025.

#### 3.5.2. Contracting énergie

La stratégie énergétique pour le site de La Maillarde, comme pour le site de St-Aubin, vise un objectif de production d'énergies à 100% renouvelables produites sur le site. Dans cette perspective, un contrat de contracting avec Groupe E est en cours d'élaboration, contrat qui sera signé au début 2024.

Le concept prévoit également l'intégration des entreprises voisines du site qui pourraient être intéressées à y participer, à l'instar de Framo et EFSA.

#### 3.5.3. Processus de densification du site

Les réflexions sur une densification du site de La Maillarde, basées sur la stratégie de développement mise en place par l'ECPF, se sont poursuivies. Une étude préalable pour un futur plan d'aménagement de détail (PAD) a été lancée en 2023, avec un périmètre d'étude au-delà du seul site de La Maillarde.

#### 3.5.4. Superstructure de distribution des énergies

Les derniers travaux de mise en place des équipements de distribution des énergies entre les différents bâtiments et la centrale de chauffe ont été achevés et sont en service depuis début mars. Le site a ensuite pu être raccordé au chauffage à distance (CAD) de la Ville de Romont et le chauffage au mazout définitivement abandonné.

Une connexion avec le site Framo a également été établie dans le courant de l'été, avec la construction de conduites de chauffage à distance. L'entreprise chauffe l'ensemble de son bâtiment avec ses propres déchets de bois et fournit son surplus de chaleur au site de La Maillarde. Le système ainsi mis en place permet l'utilisation des déchets existants pour la production énergétique dans la même zone industrielle, sans transport supplémentaire. Ce raccordement offre également une sécurité de chauffage pour Framo en cas de problème avec leur centrale. Le raccordement des infrastructures existantes du site de la Maillarde au CAD de la Ville de Romont, effectué cette année, fonctionne comme appoint pour le site de La Maillarde.

Une première partie de panneaux photovoltaïques a été installée sur les toits de l'entreprise EFSA et reliée au site de La Maillarde ; la seconde partie des travaux se déroulera en 2024.

### 3.5.5. Travaux de transformation de la Halle TPR12

Les travaux de transformation de la Halle TPR12 ont été mis en attente suite à l'annonce de l'arrivée de Rolex.

### 3.5.6. Travaux de transformation Halle TPR4N

Les travaux de transformation de la halle TPR4N (lumière, ventilation, sécurité et évacuation) ont été finalisés. La halle peut à présent être mise à disposition pour une utilisation industrielle et non plus uniquement de stockage.

### 3.5.7. Manifestation sur le site

24 mai

Club économique du Grand Conseil fribourgeois

## 3.5. Pré-aux-Moines, Marly

*un site industriel urbain avec la nature en son cœur.*

Le site Pré-aux-Moines, d'une surface d'environ 150'000 m<sup>2</sup>, est en zone d'activités et dévolu actuellement à de l'exploitation agricole. Il présente des avantages importants en matière de développement économique. Sa situation au cœur de l'Agglomération fribourgeoise en fait un des terrains avec le potentiel de développement le plus important du canton. Le développement du site est conditionné à la réalisation de la liaison routière Marly-Matran.

En 2023, le site Pré-aux-Moines a été choisi, par l'Etat de Fribourg, comme projet pilote pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur des zones d'activités encore non construites. Le projet sera déployé à partir du début 2024.

**CORE**



---

**CORE**  
**Fiduciaire Revicor SA**

Avenue Beauregard 1  
CH-1700 Fribourg

T +41 26 347 28 80  
F +41 26 347 28 90

CHE-279.084.618 TVA

---

**CORE**  
**Services en fiduciaire**

Comptabilité  
Révision  
Fiscalité & TVA  
Conseil d'entreprise &  
juridique  
Conseils prévoyance

---

Entreprise certifiée  
EXPERTsuisse et membre  
de FIDUCIAIRE | SUISSE

---

**core-partner.ch**

**Rapport de l'organe de révision  
sur les comptes annuels 2023**

Etablissement cantonal de promotion foncière  
(ECPF)

Fribourg



Fribourg, le 11 mars 2024

**Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels  
au Conseil d'Etat  
Etablissement cantonal de promotion foncière (ECPF)  
Fribourg**

**Opinion d'audit**

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Etablissement cantonal de promotion foncière (ECPF) (l'établissement), comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte de résultat, le compte des investissements et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe.

Selon notre appréciation, les comptes annuels sont conformes à la loi sur la politique foncière active (LPFA 900.2) et aux principes de comptabilité qui ressortent de la législation sur les finances de l'Etat (LFE 610.1 et RFE 610.11) ainsi qu'au règlement d'organisation.

**Fondement de l'opinion d'audit**

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'établissement, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

**Autres informations**

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

**CORE**  
**Fiduciaire Revicor SA**

Avenue Beauregard 1  
CH-1700 Fribourg

T +41 26 347 28 80  
F +41 26 347 28 90

CHE-279.084.618 TVA

**CORE**  
**Services en fiduciaire**

Comptabilité  
Révision  
Fiscalité & TVA  
Conseil d'entreprise &  
juridique  
Conseils prévoyance

Entreprise certifiée  
EXPERTSuisse et membre  
de FIDUCIAIRE | SUISSE

**core-partner.ch**

### **Responsabilités du conseil d'administration relatives aux comptes annuels**

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation.

### **Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels**

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- > nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- > nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de l'établissement.
- > nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- > nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener l'établissement à cesser son exploitation.

Nous communiquons au conseil d'administration ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

**Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires**

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

**Markus Jungo**

Expert-comptable diplômé

Expert-réviseur agréé

Réviseur responsable

**Célien Berthold**

Expert-comptable diplômé

Expert-réviseur agréé

**Annexe**

Comptes annuels (bilan, compte de résultat, compte des investissements, tableau des flux de trésorerie et annexe)

**Bilan | Bilanz**

31.12.2023 - en CHF

				31.12.2023	31.12.2022
<b>ACTIFS</b>		<b>AKTIVEN</b>			
<b>Patrimoine financier</b>		<b>Umlaufvermögen</b>		<b>4'979'282</b>	<b>5'681'665</b>
<i>Banque Cantonale de Fribourg</i>		<i>Freiburger Kantonalbank</i>		1'962'466	333'741
<i>CC Etat de Fribourg</i>		<i>KK Staat Freiburg</i>		3'011'453	5'277'423
<i>Impôt anticipé</i>		<i>Verrechnungssteuer</i>		336	-
<i>Actifs de régularisation</i>		<i>aktive Rechnungsabgrenzung</i>		5'027	70'501
<b>Patrimoine administratif</b>		<b>Verwaltungsvermögen</b>		<b>67'212'033</b>	<b>55'090'816</b>
<i>AgriCo, St-Aubin</i>		<i>AgriCo, St-Aubin</i>		12'658'150	11'816'705
	<i>Terrain</i>		<i>Land</i>		
	<i>Bâtiment</i>		<i>Gebäude</i>	20'512'567	12'633'354
	<i>Installations / Mob.</i>		<i>Einricht. / Mobilien</i>	1'405'161	679'756
	<i>Total</i>		<i>Total</i>	34'575'878	25'129'815
<i>La Maillarde, Romont</i>		<i>La Maillarde, Romont</i>		21'964'635	21'312'400
	<i>Terrain</i>		<i>Land</i>		
	<i>Bâtiment</i>		<i>Gebäude</i>	4'633'975	2'611'054
	<i>Installations / Mob.</i>		<i>Einricht. / Mobilien</i>	-	-
	<i>Total</i>		<i>Total</i>	26'598'610	23'923'454
<i>Pré-aux-Moines, Marly</i>		<i>Pré-aux-Moines, Marly</i>		6'037'546	6'037'546
	<i>Terrain</i>		<i>Land</i>		
	<i>Bâtiment</i>		<i>Gebäude</i>	-	-
	<i>Installations / Mob.</i>		<i>Einricht. / Mobilien</i>	-	-
	<i>Total</i>		<i>Total</i>	6'037'546	6'037'546
<b>Total des actifs</b>		<b>Total Aktiven</b>		<b>72'191'316</b>	<b>60'772'481</b>

**Bilan | Bilanz**

31.12.2023 - en CHF

		31.12.2023	31.12.2022
<b>PASSIFS</b>	<b>PASSIVEN</b>		
<b>Capitaux de tiers</b>	<b>Fremdkapital</b>	1'321'675	432'733
<i>Dettes fournisseurs</i>	<i>Kreditoren</i>	220'136	374'497
<i>Passifs de régularisation</i>	<i>Passive Rechnungsabgrenzung</i>	101'539	58'236
<i>Engagements financiers à long terme</i>	<i>Langfristige Finanzverbindlichkeiten</i>	1'000'000	-
<b>Capitaux propres</b>	<b>Eigenkapital</b>	70'869'641	60'339'748
<b>Financements spéciaux</b>	<b>Spezialfinanzierung</b>	67'212'033	55'090'816
<i>AgriCo, St-Aubin</i>	<i>AgriCo, St-Aubin</i>	34'575'878	25'129'815
<i>La Maillarde, Romont</i>	<i>La Maillarde, Romont</i>	26'598'610	23'923'454
<i>Pré-aux-Moines, Marly</i>	<i>Pré-aux-Moines, Marly</i>	6'037'546	6'037'546
<b>Capital de dotation</b>	<b>Dotationskapital</b>	8'000'000	8'000'000
<b>Excédent ou découvert bilan</b>	<b>Bilanzüberschuss / -fehlbetrag</b>	-4'342'392	-2'751'067
<b>Total des passifs</b>	<b>Total Passiven</b>	<b>72'191'316</b>	<b>60'772'481</b>

**Compte de résultats | Erfolgsrechnung**

2023 - en CHF

		<b>Budget</b>	<b>Effectif</b>	<b>Effectif</b>	<b>Budget</b>
		<b>2023</b>	<b>Abrechnung</b>	<b>Abrechnung</b>	<b>2024</b>
			<b>01.01.2023</b>	<b>01.01.2022</b>	
			<b>- 31.12.2023</b>	<b>- 31.12.2022</b>	
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>Umsatz</b>	1'345'414	1'236'570	1'279'029	2'216'748
<i>ECPF</i>	<i>ECPF</i>	-	-	-	-
<i>AgriCo, St-Aubin</i>	<i>AgriCo, St-Aubin</i>	270'694	281'768	322'757	616'003
<i>La Maillarde, Romont</i>	<i>La Maillarde, Romont</i>	1'066'221	946'303	947'772	1'592'245
<i>Pré-aux-Moines, Marly</i>	<i>Pré-aux-Moines, Marly</i>	8'500	8'500	8'500	8'500
<b>Charges de personnel ECPF</b>	<b>Personalaufwand</b>	-1'137'491	-1'072'698	-1'039'049	-1'141'319
<b>Honoraires tiers</b>	<b>Honorare Dritte</b>	-451'000	-467'772	-441'761	-508'480
<i>ECPF</i>	<i>ECPF</i>	-116'000	-143'582	-100'309	-185'480
<i>AgriCo, St-Aubin</i>	<i>AgriCo, St-Aubin</i>	-55'000	-23'641	-62'828	-35'000
<i>La Maillarde, Romont</i>	<i>La Maillarde, Romont</i>	-280'000	-300'549	-278'624	-280'000
<i>Pré-aux-Moines, Marly</i>	<i>Pré-aux-Moines, Marly</i>	-	-	-	-8'000
<b>Marge brute</b>	<b>Bruttomarge</b>	<b>-243'077</b>	<b>-303'899</b>	<b>-201'781</b>	<b>566'949</b>
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>Betriebskosten</b>	-1'630'995	-1'287'426	-1'347'910	-1'884'427
<i>ECPF</i>	<i>ECPF</i>	-200'425	-143'645	-123'997	-194'527
<i>AgriCo, St-Aubin</i>	<i>AgriCo, St-Aubin</i>	-774'538	-757'157	-678'981	-888'000
<i>La Maillarde, Romont</i>	<i>La Maillarde, Romont</i>	-656'000	-386'587	-544'900	-801'860
<i>Pré-aux-Moines, Marly</i>	<i>Pré-aux-Moines, Marly</i>	-32	-36	-32	-40
<b>Résultat d'exploitation avant intérêts, impôts et amortissements (EBITDA)</b>	<b>Betriebsergebnis vor Zinsen, Steuern und Abschreibungen (EBITDA)</b>	<b>-1'874'072</b>	<b>-1'591'325</b>	<b>-1'549'691</b>	<b>-1'317'478</b>
<b>Amortissements</b>	<b>Abschreibungen</b>	-	-338'876	-	-
<i>ECPF</i>	<i>ECPF</i>	-	-	-	-
<i>AgriCo, St-Aubin</i>	<i>AgriCo, St-Aubin</i>	-	-286'655	-	-
<i>La Maillarde, Romont</i>	<i>La Maillarde, Romont</i>	-	-52'221	-	-
<i>Pré-aux-Moines, Marly</i>	<i>Pré-aux-Moines, Marly</i>	-	-	-	-
<b>Résultat opérationnel (EBIT)</b>	<b>Betriebsergebnis (EBIT)</b>	<b>-1'874'072</b>	<b>-1'930'201</b>	<b>-1'549'691</b>	<b>-1'317'478</b>
<b>Coûts de financement (utilisations resp. attributions Fonds PFA)</b>	<b>Finanzierungskosten (Verwendung resp. Zuteilung Fonds ABP)</b>	-	338'876	-	-
<i>ECPF</i>	<i>ECPF</i>	-	-	-	-
<i>AgriCo, St-Aubin</i>	<i>AgriCo, St-Aubin</i>	-	286'655	-	-
<i>La Maillarde, Romont</i>	<i>La Maillarde, Romont</i>	-	52'221	-	-
<i>Pré-aux-Moines, Marly</i>	<i>Pré-aux-Moines, Marly</i>	-	-	-	-
<b>Charges hors-période</b>	<b>Aufwendungen Vorjahresperiode</b>	-	-	-	-
<b>Impôts</b>	<b>Steuern</b>	-	-	-	-
<b>Résultat net</b>	<b>Nettoergebnis</b>	<b>-1'874'072</b>	<b>-1'591'325</b>	<b>-1'549'691</b>	<b>-1'317'478</b>

**Compte des investissements | Investitionsrechnung**

2023 - en CHF

		Budget	Effectif Abrechnung	Effectif Abrechnung
		2023	01.01.2023 - 31.12.2023	01.01.2022 - 31.12.2022
<b>AgriCo, St-Aubin</b>		<b>22'133'647</b>	<b>9'732'717</b>	<b>7'764'107</b>
Charges des terrains, achats	Grundstückkosten		16'100	6'599
Charges de planification	Planungskosten	750'000	320'399	292'537
Charges de mise en oeuvre	Realisierungskosten		-	1'470
Micarna (PL)	Micarna (PL)		18'844	-
PAC	KNP	230'000	93'178	80'139
MEP	MEP	168'986	166'240	556'014
Concept d'énergie	Energiekonzept	50'000	24'404	32'185
Prestations de tiers	Honorare Dritter	50'000	51'156	-
Bâtiment d'accueil	Empfangsgebäude		-	-
Bureau et laboratoire	Büro und Labors	11'986'360	7'033'439	6'595'057
Serre	Gewächshaus		-	165'071
Hangar	Halle	1'894'529	40'122	35'034
Bâtiment Service	Dienstleistungsgebäude	690'000	215'212	-
Aménagement du bâtiment 1710	Ausbuch Gebäude 1710	1'690'000	1'068'113	-
Plateforme de mobilités	Mobilitätsplattform	1'000'000	380'827	-
STEP	STEP	1'135'000	272'658	-
Approvisionnement en eau	Wasserversorgung	350'000	23'383	-
Réseaux & aménag. Exérieurs	Areal-Strassen	200'000	-	-
Frais démolition	Abbruchkosten	80'000	-	-
Réserves	Reserven	1'903'772	38'643	-
Revenus des terrains, ventes	Grundstückeinnahmen	-45'000	-30'000	-
<b>La Maillarde, Romont</b>		<b>6'472'132</b>	<b>2'727'377</b>	<b>1'653'609</b>
Charges des terrains, achats	Grundstückkosten		14'225	7'858
Charges de planification	Planungskosten		36'403	64'000
Charges de mise en oeuvre	Realisierungskosten	350'000	16'866	1'243'845
Vision et stratégie	Vision und Strategie		123'557	-
Concept d'énergie	Energiekonzept	450'000	444'263	-
Prestations de tiers	Honorare Dritter	150'000	12'601	-
Kromatrix	Kromatrix	-	-	60'099
SupCAD	SupCAD	1'756'155	1'068'521	41'772
Transformation TPR4N	Transformation TPR4N	1'348'512	790'532	151'488
Transformation TPR12	Transformation TPR12	1'915'453	216'089	84'547
Réserves	Reserven	502'012	4'321	-
<b>Pré-aux-Moines, Marly</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Charges de planification	Planungskosten		-	-
<b>Investissements nets</b>	<b>Nettoinvestitionen</b>	<b>28'605'779</b>	<b>12'460'094</b>	<b>9'417'715</b>
Dépenses capitalisées	Aktivierte Ausgaben		12'460'094	94'717'715

## Tableau des flux de trésorerie | Geldflussrechnung

2023 - en CHF

		<b>Effectif</b>	<b>Effectif</b>
		<b>Abrechnung</b>	<b>Abrechnung</b>
		<b>01.01.20223</b>	<b>01.01.2022</b>
		<b>- 31.12.2023</b>	<b>- 31.12.2022</b>
<b>Activité opérationnelle</b>	<b>Operative Tätigkeit</b>	<b>-1'637'244</b>	<b>-1'310'213</b>
<i>Résultat net</i>	<i>Nettoergebnis</i>	-1'591'325	-1'549'691
<i>Amortissements</i>	<i>Abschreibungen</i>	338'876	-
<i>Amortissements Financements spéciaux</i>	<i>Abschreibungen Spezialfinanzierung</i>	-338'876	-
<i>Variation des impôts anticipé</i>	<i>Veränderung Verrechnungssteuer</i>	-336	-
<i>Variation des actifs de régularisation</i>	<i>Veränderung aktive Rechnungsabgrenzung</i>	65'474	32'285
<i>Variation des dettes fournisseurs</i>	<i>Veränderung Kreditoren</i>	-154'360	166'636
<i>Variation des passifs de régularisation</i>	<i>Veränderung passive Rechnungsabgrenzung</i>	43'303	40'558
<b>Activité d'investissement dans le patrimoine administratif</b>	<b>Investitionstätigkeit ins Verwaltungsvermögen</b>	<b>-12'460'094</b>	<b>-9'417'715</b>
<i>AgriCo, St. Aubin</i>	<i>AgriCo, St. Aubin</i>	-9'732'717	-7'764'107
<i>La Maillarde, Romont</i>	<i>La Maillarde, Romont</i>	-2'727'377	-1'653'609
<i>Pré-aux-Moines, Marly</i>	<i>Pré-aux-Moines, Marly</i>	-	-
<b>Activité de financement</b>	<b>Finanzierungstätigkeit</b>	<b>13'460'094</b>	<b>15'417'716</b>
<i>Variation des engagements financiers à long terme</i>	<i>Veränderung langfristige Finanzverbindlichkeiten</i>	1'000'000	-
<i>Capital de dotation</i>	<i>Dotationskapital</i>	-	6'000'000
<i>Capitaux propres (Subvention du canton - Variation de fonds)</i>	<i>Eigenkapital (Zuschuss Kanton - Veränderung Fonds)</i>	12'460'094	9'417'716
		<b>-637'244</b>	<b>4'689'787</b>
<b>Variation des liquidités et placements à court terme</b>	<b>Veränderung der FI. Mittel und krzfr. Geldanlagen</b>		
<b>Etat au 31.12.</b>	<b>Bestand 31.12.</b>		
Banque Cantonale de Fribourg	Freiburger Kantonalbank	1'962'466	333'741
CC Etat Fribourg	KK Staat Freiburg	3'011'453	5'277'423
<b>Etat au 01.01.</b>	<b>Bestand 01.01</b>		
Banque Cantonale de Fribourg	Freiburger Kantonalbank	333'741	-
CC Etat Fribourg	KK Staat Freiburg	5'277'423	921'377
<b>Variation</b>	<b>Veränderung</b>	<b>-637'244</b>	<b>4'689'787</b>

**Organisation / Organisation****Général / Allgemein***Fondation / Gründung*

01.10.2020

*Inscription au registre du commerce / Eintragung Handelsregister*

22.04.2021

**Conseil d'administraion / Verwaltungsrat***Olivier Curty**Président / Präsident**Pierre Mauron**Vice-Président / Vize-Präsident**Marc-André Berclaz**Membre / Mitglied**Paul Lorenz Held**Membre / Mitglied**Stéphane Peiry**Membre / Mitglied***Directeur / Direktor***Crinne Rebete**Directrice ad interim / Direktorin ad interim***Organe de révision / Revisionsstelle***CORE Fiduciaire Revicor SA***Principes comptables appliqués / Angewandte Rechnungslegungsgrundsätze**

*Les présents comptes annuels ont été établis selon les directives relatives à la tenue de la comptabilité financière de l'Etat, ainsi que notamment selon les lois suivantes :*

*- la loi sur les finances de l'Etat (LFE) du 25.11.1994 (RSF 610.1)*

*- le règlement d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat (RFE) du 12.03.1996 (RSF 610.11)*

*Les principes comptables des collectivités publiques (MCH 2) ont été appliqués (en référence à l'art. 42 LFE et à l'art. 12 LFE, resp. 7a RFE).*

*Die vorliegende Jahresrechnung wurde nach den Weisungen über die Buchführung des Finanzhaushaltes des Staates, sowie insbesondere den folgenden Gesetzen erstellt:*

*- dem Gesetz über den Finanzhaushalt des Staates (FHG) vom 25.11.1994 (SGF 610.1)*

*- dem Ausführungsreglement zum Gesetz über den Finanzhaushalt des Staates (FHR) vom 12.03.1996 (SGF 610.11)*

*Es wurden die Rechnungslegungsgrundsätze der öffentlichen Haushalte (HRM 2) angewendet (in Anlehnung an Art. 42 FHG sowie Art. 12 FHG, resp. Art. 7a FHR).*

31.12.2023

31.12.2022

**Engagements hors bilan / Nicht bilanzierte Verbindlichkeiten****Caisse de prévoyance du personnel de l'État / Pensionskasse des Staatspersonals**

<i>Résiliation par ECPF / Kündigung durch KAAB</i>	<i>(Information non disponible en date du bouclage)</i>	550'008
<i>Résiliation par CPPEF / Kündigung durch PKSPF</i>	<i>(Informationen sind im Zeitpunkt der Erstellung nicht vorhanden)</i>	550'008

**Patrimoine administratif / Verwaltungsvermögen**

*Les immeubles de St. Aubin, Romont et Marly ont été transférés à l'ECPF conformément à la votation du 15 mai 2022. Le transfert a eu lieu le 1er juillet 2022. Les risques et bénéfices des immeubles ont été transférés à l'ECPF au 1er janvier 2022.*

*Die Liegenschaften St. Aubin, Romont und Marly wurden gemäss Abstimmung vom 15. Mai 2022 an die KAAB übertragen. Die Übertragung hat per 1. Juli 2022 stattgefunden. Nutzen und Schaden der Liegenschaften gingen per 1. Januar 2022 an die KAAB über.*

**Tableau des immobilisations / Anlagespiegel**

*Les principes d'amortissement (linéaire) ont été appliqués comme suit :*

*Die Abschreibungsgrundsätze (linear) wurden wie folgt vorgenommen:*

		pas d'amortissement	pas d'amortissement
Terrain	Grundstück		
Bâtiment	Gebäude	50	50
Installations / mobilier	Einrichtungen / Mobiliar	20	20

Le tableau des immobilisations est présenté à l'annexe 1. L'amortissement annuel est comptabilisé l'année suivant le début de l'utilisation de l'objet.

Der Anlagespiegel ist als Beilage 1 zum Anhang aufgelistet. Die Abschreibungen werden im Jahr, welches auf den Beginn der Nutzung des Guts erfolgt, verbucht.

**Cédules / Schuldbriefe**

<i>Cédules hypothécaires grevant art. 767 (Romont)</i>	17'000'000
<i>Schuldbriefe lastend auf Art. 767 (Romont)</i>	17'000'000

### **Engagements financiers à long terme / langfristige Finanzverbindlichkeiten**

*Les dettes à long terme comprennent un acompte de Micarna de CHF 1mio relatif à l'achat et aux frais de viabilisation du terrain à St. Aubin. Ce terrain, qui a été vendu à Micarna, reste cependant encore la propriété du canton de Fribourg jusqu'au paiement complet du prix de vente. Les frais de viabilisation et les investissements nécessaires à la réalisation de la vente seront effectués par l'ECPF.*

*Die langfristigen Schulden beinhalten die Anzahlungen Micarna für den Kauf sowie Erschliessungskosten des Grundstücks in St. Aubin. Das Grundstück in St. Aubin, welches an die Micarna veräussert wird, befindet sich noch im Eigentum des Kantons Freiburg. Die Erschliessungskosten und notwendigen Investitionen für die Realisierung des Verkaufs an Micarna werden durch die Anstalt für aktive Bodenpolitik vorgenommen. Bis zur vollständigen Zahlung des Kaufpreises bleibt der Kanton Freiburg Eigentümer des Grundstücks.*

### **Indicateurs financiers / Finanzkennzahlen**

*Les indicateurs financiers de l'Etablissement cantonal de promotion foncière selon le règlement d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat (RFE) ne sont pas pertinents. Il a été de ce fait renoncé à leur présentation.*

*Die Finanzkennzahlen der Anstalt für aktive Bodenpolitik gemäss Ausführungsreglement zum Gesetz über den Finanzhaushalt des Staates (FHR) sind nicht aussagekräftig. Daher wurde auf den Ausweis verzichtet.*

### **Etat du capital propre / Eigenkapitalnachweis**

L'état du capital propre est présenté à l'annexe 2.

Der Eigenkapitalnachweis ist als Beilage 2 zum Anhang aufgelistet.

### **Suivi des crédits et dépenses d'investissements / Kredit- und Investitionsnachweis**

Le tableau est présenté à l'annexe 3.

Der Nachweis ist als Beilage 3 zum Anhang aufgelistet.

**Tableau des immobilisations | Anlagespiegel**

2023 - en CHF

**Annexe / Beilage 1**

		2023				2022			
		Terrain Grundstück	Bâtiment Gebäude	Installations / Moblier Einrichtungen / Mobiliar	Total	Terrain Grundstück	Bâtiment Gebäude	Installations / Moblier Einrichtungen / Mobiliar	Total
		<b>AgriCo, St-Aubin (à titre fiduciaire / treuhänderisch gehalten)</b>				<b>AgriCo, St-Aubin (à titre fiduciaire / treuhänderisch gehalten)</b>			
<b>Valeur d'acquisition</b>	<b>Anschaffungswerte</b>								
<i>Etat au 01.01.</i>	<i>Stand per 01.01.</i>	-	-	-	-	14'956'824	5'282'179	679'756	20'918'759
<i>Entrées</i>	<i>Zugänge</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Reclassifications</i>	<i>Umgliederungen</i>	-	-	-	-	-11'403'774	-5'282'179	-679'756	-17'365'709
<i>Sorties</i>	<i>Abgänge</i>	-	-	-	-	-3'553'050	-	-	-3'553'050
<i>Etat au 31.12.</i>	<i>Stand per 31.12.</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Amortissements cumulés</b>	<b>Investitionstätigkeit</b>								
<i>Etat au 01.01.</i>	<i>Stand per 01.01.</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Amortissements planifiés</i>	<i>Planmässige Abschreibungen</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Amortissements par suite de sorties</i>	<i>Abschreibungen auf Abgängen</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Reclassifications</i>	<i>Umgliederungen</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Etat au 31.12.</i>	<i>Stand per 31.12.</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Valeur comptable au 31.12.</b>	<b>Buchwert per 31.12.</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
		<b>AgriCo, St-Aubin</b>				<b>AgriCo, St-Aubin</b>			
<b>Valeur d'acquisition</b>	<b>Anschaffungswerte</b>								
<i>Etat au 01.01.</i>	<i>Stand per 01.01.</i>	11'816'705	12'633'354	679'756	25'129'815	-	-	-	-
<i>Entrées</i>	<i>Zugänge</i>	871'445	8'131'880	759'393	9'762'717	412'931	7'351'176	-	7'764'107
<i>Reclassifications</i>	<i>Umgliederungen</i>	-	-	-	-	11'403'774	5'282'179	679'756	17'365'709
<i>Sorties</i>	<i>Abgänge</i>	-30'000	-	-	-30'000	-	-	-	-
<i>Etat au 31.12.</i>	<i>Stand per 31.12.</i>	12'658'150	20'765'234	1'439'148	34'862'533	11'816'705	12'633'354	679'756	25'129'815
<b>Amortissements cumulés</b>	<b>Investitionstätigkeit</b>								
<i>Etat au 01.01.</i>	<i>Stand per 01.01.</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Amortissements planifiés</i>	<i>Planmässige Abschreibungen</i>	-	252'668	33'988	286'655	-	-	-	-
<i>Amortissements par suite de sorties</i>	<i>Abschreibungen auf Abgängen</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Reclassifications</i>	<i>Umgliederungen</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Etat au 31.12.</i>	<i>Stand per 31.12.</i>	-	252'668	33'988	286'655	-	-	-	-
<b>Valeur comptable au 31.12.</b>	<b>Buchwert per 31.12.</b>	12'658'150	20'512'567	1'405'161	34'575'878	11'816'705	12'633'354	679'756	25'129'815

**Tableau des immobilisations | Anlagespiegel**

2023 - en CHF

**Annexe / Beilage 1**

		2023				2022			
		Terrain Grundstück	Bâtiment Gebäude	Installations / Mobilier Einrichtungen / Mobiliar	Total	Terrain Grundstück	Bâtiment Gebäude	Installations / Mobilier Einrichtungen / Mobiliar	Total
		<b>La Maillarde, Romont (à titre fiduciaire / treuhänderisch gehalten)</b>				<b>La Maillarde, Romont (à titre fiduciaire / treuhänderisch gehalten)</b>			
<b>Valeur d'acquisition</b>	<b>Anschaffungswerte</b>								
<i>Etat au 01.01.</i>	<i>Stand per 01.01.</i>	-0	-0	-	-0	21'240'542	1'029'303	-	22'269'845
<i>Entrées</i>	<i>Zugänge</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Reclassifications</i>	<i>Umgliederungen</i>	-	-	-	-	-21'240'542	-1'029'303	-	-22'269'845
<i>Sorties</i>	<i>Abgänge</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Etat au 31.12.</i>	<i>Stand per 31.12.</i>	-0	-0	-	-0	-0	-0	-	-0
<b>Amortissements cumulés</b>	<b>Investitionstätigkeit</b>								
<i>Etat au 01.01.</i>	<i>Stand per 01.01.</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Amortissements planifiés</i>	<i>Planmässige Abschreibungen</i>								
<i>Amortissements par suite de sorties</i>	<i>Abschreibungen auf Abgängen</i>								
<i>Reclassifications</i>	<i>Umgliederungen</i>								
<i>Etat au 31.12.</i>	<i>Stand per 31.12.</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Valeur comptable au 31.12.</b>	<b>Buchwert per 31.12.</b>	-0	-0	-	-0	-0	-0	-	-0
		<b>La Maillarde, Romont</b>				<b>La Maillarde, Romont</b>			
<b>Valeur d'acquisition</b>	<b>Anschaffungswerte</b>								
<i>Etat au 01.01.</i>	<i>Stand per 01.01.</i>	21'312'400	2'611'054	-	23'923'454	-	-	-	-
<i>Entrées</i>	<i>Zugänge</i>	652'235	2'075'142	-	2'727'377	71'858	1'581'751	-	1'653'609
<i>Reclassifications</i>	<i>Umgliederungen</i>	-	-	-	-	21'240'542	1'029'303	-	22'269'845
<i>Sorties</i>	<i>Abgänge</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Etat au 31.12.</i>	<i>Stand per 31.12.</i>	21'964'635	4'686'196	-	26'650'831	21'312'400	2'611'054	-	23'923'454
<b>Amortissements cumulés</b>	<b>Investitionstätigkeit</b>								
<i>Etat au 01.01.</i>	<i>Stand per 01.01.</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Amortissements planifiés</i>	<i>Planmässige Abschreibungen</i>		52'221	-	52'221				
<i>Amortissements par suite de sorties</i>	<i>Abschreibungen auf Abgängen</i>		-	-	-				
<i>Reclassifications</i>	<i>Umgliederungen</i>		-	-	-				
<i>Etat au 31.12.</i>	<i>Stand per 31.12.</i>		52'221	-	52'221				
<b>Valeur comptable au 31.12.</b>	<b>Buchwert per 31.12.</b>	21'964'635	4'633'975	-	26'598'610	21'312'400	2'611'054	-	23'923'454

**Tableau des immobilisations | Anlagespiegel**

2023 - en CHF

**Annexe / Beilage 1**

		2023				2022			
		Terrain Grundstück	Bâtiment Gebäude	Installations / Mobilier Einrichtungen / Mobiliar	Total	Terrain Grundstück	Bâtiment Gebäude	Installations / Mobilier Einrichtungen / Mobiliar	Total
		<b>Pré-aux-Moines, Marly (à titre fiduciaire / treuhänderisch gehalten)</b>				<b>Pré-aux-Moines, Marly (à titre fiduciaire / treuhänderisch gehalten)</b>			
<b>Valeur d'acquisition</b>	<b>Anschaffungswerte</b>								
<i>Etat au 01.01.</i>	<i>Stand per 01.01.</i>	-	-	-	-	6'037'546	-	-	6'037'546
<i>Entrées</i>	<i>Zugänge</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Reclassifications</i>	<i>Umgliederungen</i>	-	-	-	-	-6'037'546	-	-	-6'037'546
<i>Sorties</i>	<i>Abgänge</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Etat au 31.12.</i>	<i>Stand per 31.12.</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Amortissements cumulés</b>	<b>Investitionstätigkeit</b>								
<i>Etat au 01.01.</i>	<i>Stand per 01.01.</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Amortissements planifiés</i>	<i>Planmässige Abschreibungen</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Amortissements par suite de sorties</i>	<i>Abschreibungen auf Abgängen</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Reclassifications</i>	<i>Umgliederungen</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Etat au 31.12.</i>	<i>Stand per 31.12.</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Valeur comptable au 31.12.</b>	<b>Buchwert per 31.12.</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
		<b>Pré-aux-Moines, Marly</b>				<b>Pré-aux-Moines, Marly</b>			
<b>Valeur d'acquisition</b>	<b>Anschaffungswerte</b>								
<i>Etat au 01.01.</i>	<i>Stand per 01.01.</i>	6'037'546	-	-	6'037'546	-	-	-	-
<i>Entrées</i>	<i>Zugänge</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Reclassifications</i>	<i>Umgliederungen</i>	-	-	-	-	6'037'546	-	-	6'037'546
<i>Sorties</i>	<i>Abgänge</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Etat au 31.12.</i>	<i>Stand per 31.12.</i>	6'037'546	-	-	6'037'546	6'037'546	-	-	6'037'546
<b>Amortissements cumulés</b>	<b>Investitionstätigkeit</b>								
<i>Etat au 01.01.</i>	<i>Stand per 01.01.</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Amortissements planifiés</i>	<i>Planmässige Abschreibungen</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Amortissements par suite de sorties</i>	<i>Abschreibungen auf Abgängen</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Reclassifications</i>	<i>Umgliederungen</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Etat au 31.12.</i>	<i>Stand per 31.12.</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Valeur comptable au 31.12.</b>	<b>Buchwert per 31.12.</b>	6'037'546	-	-	6'037'546	6'037'546	-	-	6'037'546

		Situation au 01.01.2023	Augmentations par:	Diminutions par:	Situation au 31.12.2023	Situation au 01.01.2022	Augmentations par:	Diminutions par:	Situation au 31.12.2022
		Stand am 01.01.2023	Erhöhung durch:	Reduktion durch:	Stand am 31.12.2023	Stand am 01.01.2022	Erhöhung durch:	Reduktion durch:	Stand am 31.12.2022
Financements spéciaux sous capital propre	Spezialfinanzierung im Eigenkapital	55'090'816			67'212'033	49'226'151			55'090'816
Etat au 01.01.	Bestand am 01.01.	25'129'815	9'762'717	316'655	34'575'878	20'918'759	7'764'107	3'553'050	25'129'815
Entrées	Eingänge	23'923'454	2'727'377	52'221	26'598'610	22'269'845	1'653'609		23'923'454
Reclassifications	Umgliederung	6'037'546	-	-	6'037'546	6'037'546	-		6'037'546
Autres capitaux propres	Übriges Eigenkapital	8'000'000			8'000'000	2'000'000			8'000'000
Capital de dotation	Dotationskapital	8'000'000	-	-	8'000'000	2'000'000	6'000'000		8'000'000
Excédent ou découvert du bilan	Bilanzüberschuss/-fehlbetrag	-2'751'067			-4'342'392	-1'201'316			-2'751'067
Résultat annuel	Jahresergebnis	-1'549'691	1'549'691	1'591'325	-1'591'325	-1'201'316	1'201'316	1'549'691	-1'549'691
Résultat cumulé des années précédentes	kumuliertes Ergebnis der Vorjahre	-1'201'376	-	1'549'691	-2'751'067	-		1'201'376	-1'201'376
Total capital propre	Total Eigenkapital	60'339'748			70'869'641	50'024'834			60'339'748

		2023					2022				
		Terrain Grundstück	Bâtiment Gebäude	Installations / Mobilier Einrichtungen / Mobiliar	Total	Fonds d'exploitation / Betriebskredit	Terrain Grundstück	Bâtiment Gebäude	Installations / Mobilier Einrichtungen / Mobiliar	Total	Fonds d'exploitation / Betriebskredit
		<b>AgriCo, St-Aubin</b>					<b>AgriCo, St-Aubin</b>				
<b>Octroyé</b>	<b>Gesprochen</b>										
Etat au 01.01.	Stand per 01.01.	11'841'950	30'480'436	669'565	42'991'951	3'000'000	-	-	-	-	-
Reclassifications	Umgliederung	-	-	-	-	-	11'841'950	25'340'436	669'565	37'851'951	3'000'000
Entrées	Zugänge	-	4'705'480	-	4'705'480	-	-	5'140'000	-	5'140'000	-
Sorties	Abgänge	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Amortissements	Abschreibungen	-	-252'668	-33'988	-286'655	-	-	-	-	-	-
Etat au 31.12.	Stand per 31.12.	11'841'950	34'933'248	635'578	47'410'776	3'000'000	11'841'950	30'480'436	669'565	42'991'951	3'000'000
<b>Utilisé</b>	<b>Verwendet</b>										
Etat au 01.01.	Stand per 01.01.	11'816'704	12'633'355	679'756	25'129'815	3'000'000	-	-	-	-	-
Reclassifications	Umgliederung	-	-	-	-	-	11'403'774	5'282'179	679'756	17'365'709	3'000'000
Entrées	Zugänge	871'445	8'131'880	759'393	9'762'717	-	412'931	7'351'176	-	7'764'107	-
Sorties	Abgänge	-30'000	-	-	-30'000	-	-	-	-	-	-
Amortissements	Abschreibungen	-	-252'667	-33'988	-286'655	-	-	-	-	-	-
Etat au 31.12.	Stand per 31.12.	12'658'149	20'512'567	1'405'161	34'575'878	3'000'000	11'816'704	12'633'355	679'756	25'129'815	3'000'000
<b>Solde rés. au 31.12.</b>	<b>Bestand per 31.12.</b>	<b>-816'199</b>	<b>14'420'681</b>	<b>-769'584</b>	<b>12'834'898</b>	<b>-</b>	<b>25'246</b>	<b>17'847'081</b>	<b>-10'191</b>	<b>17'862'136</b>	<b>-</b>
		<b>La Maillarde, Romont</b>					<b>La Maillarde, Romont</b>				
<b>Octroyé</b>	<b>Gesprochen</b>										
Etat au 01.01.	Stand per 01.01.	21'164'360	7'900'208	-	29'064'568	1'000'000	-	-	-	-	-
Reclassifications	Umgliederung	-	-	-	-	-	21'164'360	1'500'208	-	22'664'568	1'000'000
Entrées	Zugänge	-	950'000	-	950'000	-	-	6'400'000	-	6'400'000	-
Sorties	Abgänge	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Amortissements	Abschreibungen	-	-52'221	-	-52'221	-	-	-	-	-	-
Etat au 31.12.	Stand per 31.12.	21'164'360	8'797'987	-	29'962'347	1'000'000	21'164'360	7'900'208	-	29'064'568	1'000'000
<b>Utilisé</b>	<b>Verwendet</b>										
Etat au 01.01.	Stand per 01.01.	21'312'400	2'611'054	-	23'923'454	954'422	-	-	-	-	-
Reclassifications	Umgliederung	-	-	-	-	-	21'240'542	1'029'303	-	22'269'845	954'422
Entrées	Zugänge	652'235	2'075'142	-	2'727'377	-	71'858	1'581'751	-	1'653'609	-
Sorties	Abgänge	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Amortissements	Abschreibungen	-	-52'221	-	-52'221	-	-	-	-	-	-
Etat au 31.12.	Stand per 31.12.	21'964'635	4'633'975	-	26'598'610	954'422	21'312'400	2'611'054	-	23'923'454	954'422
<b>Solde rés. au 31.12.</b>	<b>Bestand per 31.12.</b>	<b>-800'275</b>	<b>4'164'012</b>	<b>-</b>	<b>3'363'737</b>	<b>45'578</b>	<b>-148'040</b>	<b>5'289'154</b>	<b>-</b>	<b>5'141'114</b>	<b>45'578</b>
		<b>Pré-aux-Moines, Marly</b>					<b>Pré-aux-Moines, Marly</b>				
<b>Octroyé</b>	<b>Gesprochen</b>										
Etat au 01.01.	Stand per 01.01.	6'120'000	-	-	6'120'000	-	-	-	-	-	-
Reclassifications	Umgliederung	-	-	-	-	-	6'120'000	-	-	6'120'000	-
Entrées	Zugänge	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sorties	Abgänge	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Etat au 31.12.	Stand per 31.12.	6'120'000	-	-	6'120'000	-	6'120'000	-	-	6'120'000	-
<b>Utilisé</b>	<b>Verwendet</b>										
Etat au 01.01.	Stand per 01.01.	6'037'546	-	-	6'037'546	-42'468	-	-	-	-	-
Reclassifications	Umgliederung	-	-	-	-	-	6'037'546	-	-	6'037'546	-42'468
Entrées	Zugänge	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sorties	Abgänge	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Etat au 31.12.	Stand per 31.12.	6'037'546	-	-	6'037'546	-42'468	6'037'546	-	-	6'037'546	-42'468
<b>Solde rés. au 31.12.</b>	<b>Bestand per 31.12.</b>	<b>82'454</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>82'454</b>	<b>42'468</b>	<b>82'454</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>82'454</b>	<b>42'468</b>
<b>Total des crédits octroyés</b>	<b>Total Kredite gesprochen</b>	39'126'310	43'731'235	635'578	83'493'123	4'000'000	39'126'310	38'380'644	669'565	78'176'519	4'000'000
<b>Total des crédits utilisés</b>	<b>Total Kredite verwendet</b>	40'660'330	25'146'542	1'405'161	67'212'033	3'911'954	39'166'650	15'244'409	679'756	55'090'815	3'911'954
<b>Total des soldes résiduels</b>	<b>Total Bestand</b>	-1'534'020	18'584'693	-769'584	16'281'089	88'046	-40'340	23'136'235	-10'191	23'085'704	88'046